

## A. GENERALITES

Ce tir se déroule sur un terrain varié où sont installées des cibles volumétriques représentant des animaux.

### A.1 LE PARCOURS

Un parcours de tir sur cibles 3D se déroule sur 40 cibles, ou 2 fois 20 cibles, en distances inconnues. Le choix des cibles et des distances est laissé à l'initiative de l'organisateur :

- entre 5m et 45m pour le piquet rouge ;
- entre 5m et 35m pour le piquet bleu ;
- entre 5m et 25m pour le piquet blanc.

Les photographies des différents gibiers doivent être affichées globalement au greffe.

Il n'y a pas d'incident de tir dans cette discipline.

#### A.1.1 LES CIBLES

Les zones marquantes des cibles 3D sont matérialisées par un trait tracé par le fabricant. Lorsque ces zones ne sont pas tracées, elles doivent l'être par l'arbitre responsable ou l'organisateur sous le contrôle de l'arbitre.

En aucun cas, les surfaces des zones vitales ne doivent être matérialisées par un surlignage au vernis ou tout autre procédé. De même, le spot (10X) ne doit pas être matérialisé par une peinture de couleur tranchante avec le corps de l'animal : en effet, ceci constitue une aide à la visée qui dénature l'esprit du tir 3D, tir dans lequel l'appréciation de la zone vitale d'un animal reste fondamentale, autant que l'appréciation des distances. *(Application Novembre 2004)*

### A.2 LES ARCS CONCERNES ET LES CATEGORIES

Les catégories d'arcs reconnues, le matériel de tir et les équipements des archers sont les mêmes que ceux du Parcours Nature.

- **Catégories ouvertes :**

	Arc nu		Arc à Poulies nu		Arc Droit		Arc Libre		Arc Chasse	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Benjamins</b>	OUI	OUI	OUI	OUI						
<b>Minimes</b>	OUI	OUI	OUI	OUI						
<b>Cadets</b>	OUI	OUI	OUI	OUI						
<b>Juniors</b>	OUI	OUI	OUI	OUI			OUI	OUI		
<b>Seniors</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Vétérans</b>	OUI	OUI	OUI	OUI						

- **Arc Libre** : Juniors = Juniors + Cadets + Minimes + Benjamins
- **Arc Droit, Arc Libre et Arc Chasse** : Seniors = Seniors + vétérans

### A.3 LE REGLEMENT DE TIR

Deux flèches par cible et du même pas de tir, dans le temps maximum de 1 minute à partir de l'arrivée au pas de tir que l'archer devra rejoindre, sans perdre de temps, dès que la cible est disponible.

### A.4 LE JURY D'APPEL ET L'ARBITRAGE

#### JURY D'APPEL

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 - Les Règlements Généraux - B.5.1.



## **L'ARBITRAGE**

**Rôle de l'organisateur et du chef de peloton :** l'organisateur forme les pelotons et nomme les chefs de peloton. Le chef de peloton a pour rôle essentiel le contrôle du temps de tir et le marquage des points, obtenus par chaque tireur, sur la feuille de marque. Il doit être impartial et respecté de tous, sans animosité lors d'un litige.

Le chef de peloton pourra être soit un tireur, soit un accompagnateur. Il interdira aux archers de toucher aux pièges faits par les branches, les herbes, les feuilles, etc...

Si besoin, il aidera l'organisateur à constituer le peloton qui sera composé de 3 archers minimum et 5 maximum.

Il assurera la rotation des tireurs à l'intérieur de son peloton pendant les tirs.

Exemple pour 5 tireurs : ABCDE, BCDEA, CDEAB, DEABC, EABCD, etc...

**La feuille de marque** doit être signée par le chef de peloton et le tireur concerné.

**La double marque** est obligatoire et doit être mise à jour à chaque cible.

**Le rapport d'arbitrage :** les résultats, dans leur intégralité et par catégories, doivent être établis par l'organisateur. Ils devront être transmis, dans les 6 jours qui suivent le concours, en double exemplaire, pour homologation, à l'arbitre responsable du concours.

### **Technique de tir :**

- **Divisions Arc nu, Arc à Poulies nu, Arc Chasse et Arc Libre :** la prise de corde et l'ancrage sont totalement libres.
- **Division Arc Droit :** la prise de corde doit être obligatoirement de type « prise méditerranéenne », c'est-à-dire 1 doigt au-dessus de l'encoche, 2 ou 3 doigts dessous.

**Flèche tombée de l'arc :** une flèche, tombée de l'arc peut être tirée une seconde fois si l'archer peut la toucher avec la main ou avec son arc sans quitter le pas de tir.

**Flèches perdues :** leur recherche doit se faire après le concours, sauf s'il est possible d'assurer la sécurité des personnes et si aucune gêne ne s'ensuit pour le bon déroulement de l'épreuve, ni pour le peloton qui suit.

**Il est interdit** de jeter 1 (ou plusieurs) flèche(s) à la main, pour quelque raison que ce soit.

**Les sanctions :** en cas de non respect du règlement, l'archer fautif fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

## **A.5 LE CHRONOMETRAGE**

Lors d'un concours qualificatif, le chef de peloton tiendra la marque. Pour la double marque, il lui sera adjoind un autre marqueur accompagnateur ou désigné parmi les archers du peloton.

Le chronométrage peut être assuré par l'un des archers du peloton, un accompagnateur ou, de façon ponctuelle, par un arbitre ou un chronométreur à poste fixe.

Les dépassements de temps seront notés sur la feuille de marque de l'archer et annoncés au tireur après le tir de sa flèche.



## **C. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SUR CIBLES 3D PAR EQUIPES DEPARTEMENTALES**

### **C.1 LES GENERALITES**

Cette compétition se propose de regrouper, en équipes, les meilleurs tireurs départementaux, ainsi que les archers des nations étrangères invitées ou désirant y participer.

La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres, le Président du Jury d'Appel et le Délégué Technique. Elle prend en charge leur déplacement et leur hébergement.

La date du championnat est fixée par le Comité Directeur de la FFTA.

### **C.2 LES EQUIPES**

**Une équipe départementale** est composée de 6 personnes : 5 compétiteurs + 1 arbitre.

Si une équipe se présente lors de la compétition sans arbitre, elle ne sera pas classée.

**Chaque équipe départementale masculine** est composée de 5 tireurs dont au moins 1 jeune (benjamin, minime, cadet ou junior) tirant dans les catégories d'arc où ils sont reconnus ; chacune doit comporter les 5 types d'arc reconnus par le règlement général du Parcours 3D, à savoir : 1 arc nu, 1 arc à poulies nu, 1 arc chasse nu, 1 arc droit nu et 1 arc libre.

**Une équipe Dame**, intégralement féminine, est autorisée. Elle doit seulement respecter l'obligation liée aux 5 types d'arc utilisés. Si une seule équipe départementale est inscrite, le jeune peut être remplacé par une dame. *(Application 15/09/2004)*

**Entraîneur et coach** : les entraîneurs sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront cependant respecter les règles suivantes :

- un seul entraîneur par équipe ;
- le nom de l'entraîneur devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- l'entraîneur devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- avant le début des tirs, l'entraîneur ou coach choisira de rester au pas de tir avec les tireurs de son équipe, ou de se rendre au piquet violet, auprès de l'arbitre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, mais ne l'aidera, en aucun cas, sur l'estimation des distances et les difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles, mais ne prendra aucunement part en cas de litige, sur la valeur d'une flèche ou sur une décision d'arbitrage.  
En cas de désaccord, il pourra déposer un recours devant le jury d'appel, sauf en ce qui concerne la valeur d'une flèche *(Application 15/09/2004)*.

**Transfert** : Voir nouvelle règle au Chapitre I – Les Règlements Généraux – Article C.3.3.

### **C.3 LA SELECTION**

Les critères de sélection sont propres à chaque comité départemental.

Chaque département de moins de 500 licenciés peut présenter deux équipes dont une équipe féminine.

Chaque département de plus de 500 licenciés peut présenter trois équipes dont une équipe féminine. Pour inscrire une deuxième équipe masculine, il faut obligatoirement avoir inscrit une équipe féminine.

*(Application 15/09/2004)*

### **C.4 LE DEROULEMENT**

Le championnat se déroule conformément au règlement général du Tir 3D.

Il se dispute sur un parcours de 40 cibles ou plus, selon le nombre de participants, sur proposition de l'organisateur et en accord avec le Président de la Commission Sportive Nationale Nature/3D.

La compétition peut se dérouler selon 2 modalités :

- soit sur 1 journée : la moitié des cibles le matin, l'autre moitié l'après-midi ;
- soit la moitié des cibles le samedi après-midi et l'autre moitié le dimanche matin. Dans ce cas, afin de libérer au plus tôt les compétiteurs, il est impératif que la manifestation soit close à 14 heures.

*(Application 15/09/2004)*



**Le départ** des pelotons se fait en simultané, sauf si les conditions de terrains imposent des départs échelonnés.

**Attribution des cibles** : sous la bienveillance du président de la commission des arbitres, l'attribution de chaque cible de départ sera, sans discrimination départementale ou régionale, attribuée par un tirage au sort.

Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que sous l'autorité de la Commission des Arbitres du championnat. En l'absence d'arbitre, le terrain d'échauffement est fermé et son accès interdit.

Si un archer doit se rendre, pour quelque raison que ce soit, au terrain d'échauffement, il doit en demander l'autorisation au Président de la Commission des Arbitres. Les contrevenants seront avertis : en cas de non obtempération ou récidive, expulsion du terrain et disqualification.

Chaque équipe départementale forme un peloton et est accompagnée tout au long du parcours par un même arbitre d'un département différent du leur qui chronomètre les archers et s'assure de la régularité du tir. Les arbitres peuvent être permutés après chaque parcours.

- Les archers d'une même équipe sont autorisés à communiquer entre eux.
- L'équipe dispose de 5 minutes pour tirer l'ensemble des 10 flèches (2 flèches par type d'arc).
- Le chronomètre démarre une fois que le premier tireur a franchi le piquet jaune. Ses coéquipiers peuvent le suivre.
- Un seul archer tire à la fois.
- La rotation de tir est à la convenance du peloton. Son organisation est modifiable durant la durée de la compétition.

Il n'y a pas d'incident de matériel.

### **C.5 LES FEUILLES DE MARQUE**

La feuille de marque est commune à l'ensemble de l'équipe départementale.

Les points doivent être notés de façon collective sur des feuilles de marque spécifiques, par ordre décroissant des valeurs pour l'ensemble de l'équipe.

### **C.6 LE CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage sera assuré, soit par un chronométreur à poste fixe, un par cible, soit par un chronométreur désigné par l'organisateur et accompagnant le peloton tout au long du parcours. Il notera, sur chaque feuille de marque, tous les temps de tir et signalera les dépassements. La commission des arbitres jugera les points à annuler.

La double marque sera tenue, à tour de rôle, par les archers du peloton par rotation : A, puis B, puis C, etc...

Le jour du Championnat de France, les accompagnateurs sont interdits sur le terrain, sauf pour la presse et les photographes, sur autorisation des organisateurs et de la commission des arbitres.

### **C.7 LE DEPASSEMENT DE TEMPS**

Ils sont gérés en terme d'équipe.

Un (1) dépassement de temps, avant sanction, est accordé à l'équipe par parcours de 20 cibles



## D. LE CRITERIUM DE FRANCE DE TIR 3D PAR EQUIPES DE CLUBS

*Application au 01/09/2004*

### D.1 LES COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES DE TIR 3D PAR EQUIPES DE CLUBS

Elles se déroulent en suivant les **règlements généraux du Tir 3D en vigueur**.

**Arcs concernés** : arc nu, arc à poulies nu arc droit, arc de chasse et Tir Libre.

#### D.1.1 LES INSCRIPTIONS AUX COMPÉTITIONS DE QUALIFICATION

Au cours d'un concours de Tir 3D inscrit au calendrier officiel de la FFTA, un Club peut présenter une ou plusieurs équipes. Les équipes sont composées de 3 tireurs (hommes et/ou femmes) de catégories seniors, vétérans ou juniors surclassés en seniors.

Pour les transferts, voir l'article C.3.3 des Règlements Généraux.

Chaque club déposera au greffe du concours, avant le début de la compétition sous le contrôle et la responsabilité de l'Arbitre, les noms de 3 ou 4 archers.

Le classement est établi sur le total des 3 meilleurs scores réalisés à condition qu'il y ait :

- **un arc nu ou un arc de chasse (homme ou femme) ;**
- **un arc droit (homme ou femme) ;**
- **un arc à poulies nu ou un arc tir libre (homme ou femme).**

A cet effet, le greffe du concours doit tenir à disposition des clubs des imprimés [Annexe 1] permettant de remplir avant le départ de la compétition la composition de l'équipe en conformité avec le présent règlement.

Ce critérium par équipes de clubs ne concerne que les compétiteurs tirant aux pas de tir des adultes : juniors - seniors - vétérans. Cependant, les cadets et les minimes peuvent également y participer, dans les catégories d'arc où ils sont reconnus, grâce à un surclassement selon la réglementation fédérale (certificat médical de simple ou double surclassement). *(Application Novembre 2004)*

#### D.1.2 LES MODES DE QUALIFICATION

Deux possibilités :

- soit avoir été proclamée EQUIPE CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé ;
- soit avoir totalisé un plancher de qualification fixé par la FFTA sur le total des 3 scores de l'équipe inscrite.

**Pour 2005 ce score est fixé à 1 450 points**

Chaque Equipe de Club qualifiée remplit une fiche d'inscription (modèle dans la guide calendrier annuel) qui sera signée par l'Arbitre responsable du concours. Le club qualifié la fera suivre -selon instruction fédérale- à la FFTA avec copie au Président(e) de Ligue. Le club recevra un avis de réception de la FFTA. C'est le Club qui est qualifié, par conséquent la composition de l'équipe peut être modifiée avant le Critérium de France.

La qualification pour le Critérium de France par équipes de clubs doit obligatoirement être réalisée sur un parcours de 40 cibles. Une qualification obtenue sur un parcours de 20 cibles tiré 2 fois ne sera pas prise en compte. Cependant, si l'organisateur (ne disposant que d'un terrain de 20 cibles) change, à la pause après le tir de la première série de 20 cibles, les blasons et les pas de tir (axes et distances), il s'agit d'un parcours différent du premier et le concours est alors qualificatif. Cette modification devra être certifiée par l'Arbitre Responsable. *(Application Novembre 2004)*

**Une confirmation de participation de l'équipe du Club devra être envoyée à la FFTA, 2 semaines au plus tard avant le Critérium de France.** Elle comprendra les noms et les catégories des archers qui participeront au Critérium ainsi que le nom du capitaine d'équipe. Un club ne peut présenter qu'une équipe pour le Critérium.

#### D.1.3 LA PERIODE DE QUALIFICATION

Du lendemain du Critérium de France jusqu'à 10 jours avant le Critérium de France suivant.



## **E. LE CRITERIUM DE FRANCE DE TIR 3D PAR EQUIPES DE CLUBS**

### **E.1 LES GENERALITES**

La date du Critérium de France est fixée par le Comité Directeur pour l'année suivante.

En principe le Critérium de France 3D par équipes de clubs a lieu le lendemain des Championnats de France 3D individuels.

### **E.2 LES EQUIPES DE CLUBS**

Participent au Critérium de France :

- Dans chaque Ligue, l'équipe de Club proclamée CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé.
- L'équipe de Club qui aura réalisé un score cumulé égal au plancher mentionné dans les conditions prévues, telles qu'elles sont mentionnées sur les organes ou sites officiels de la FFTA.
- Les équipes sont composées de **3 archers** (un arc de la catégorie arc à poulies nu ou Tir Libre homme ou dame, un arc nu ou un arc de chasse homme ou dame, un arc droit homme ou dame).

Un Capitaine d'équipe peut accompagner son équipe sur le terrain tout le long de la compétition avec un rôle de soutien moral et matériel. Son nom doit être communiqué au greffe avant la compétition. Il devra porter un badge (ou un signe de reconnaissance) fourni par l'organisateur pendant toute la durée de la compétition. Les personnes non munies de badges ne sont pas autorisées sur les parcours exceptés dans les zones réservées aux visiteurs.

En cas de sur-affluence (plus de 40 équipes) des groupes complémentaires seront constitués et intercalés comme il conviendra sur le parcours.

**Transferts** : voir la règle dans les Règlements Généraux en C.3.3.

### **E.3 L'ENTRAINEMENT OFFICIEL**

La veille du Critérium, et avant le départ des pelotons, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant comportant des cibles d'échauffement à des distances variées.

### **E.4 LES EPREUVES DU CRITERIUM DE FRANCE**

**E.4.1** L'épreuve du Critérium de France est une épreuve de **Tir 3D de 20 cibles**.

**E.4.2** Chaque compétiteur tire deux flèches de son pas de tir habituel (pas rouge pour les arcs tir libre, pas bleu pour les autres catégories).

### **E.5 LES DISTANCES POUR LES PARCOURS**

Elles devront être conformes au règlement général du Tir sur cibles 3D.

#### **E.5.1 L'ORDRE DE TIR**

Chaque groupe est composé de 2 équipes, soit 6 archers. Les équipes tirent l'une après l'autre.

#### **E.5.2 LA ROTATION**

A chaque cible les équipes tirent alternativement en premier et en second.

A l'intérieur d'une équipe l'ordre des tirs est laissé au choix de l'équipe ou de son capitaine. Les archers d'une même équipe sont autorisés à communiquer entre eux.

